



CILAO S

Représentée par M. SEVESTRE Yves
73 rue Aristide Briand - 44 400 REZE

Tél. : 02.40.84.33.32

Département de Loire-Atlantique

Commune de JANS

Route du Plessis

Lotissement "Le Hameau des Nenuphars"

Permis d'aménager

PA n° 044 076 17 C3001 délivré par arrêté municipal du 8 Janvier 2018

Adresse: 7, Impasse des Nénuphars

Cadastre: Section YC n° 372

Surface Arpentée: 521 m²

Surface de Plancher: 200 m²

Servitude particulière: OUI NON
Servitude de Tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eaux usées

Réalisé le 02/02/2021

Mis à jour après travaux le : 25/01/2022

(MAJ des altitudes voirie)

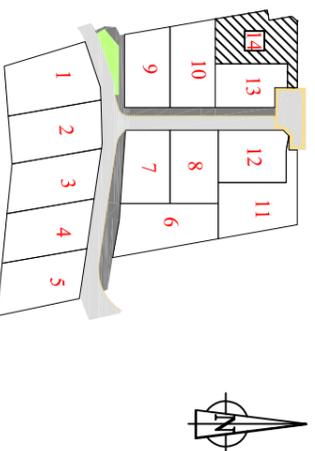
(MAJ des altitudes voirie)

LOT n° 14



PLANS DE SITUATION

Sans échelle



PLAN DE VENTE

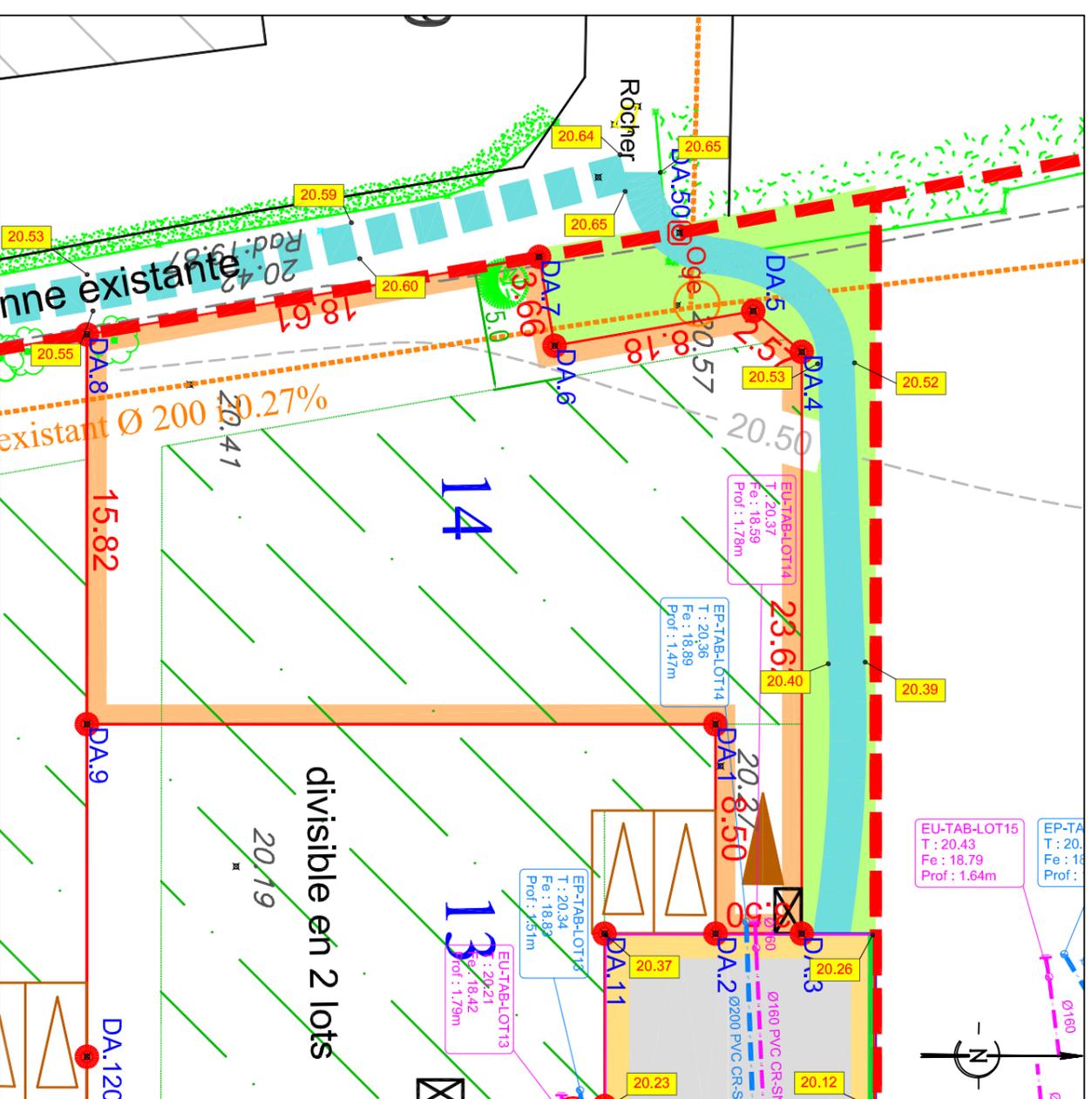
SOMMET		LOT n°14		DISTANCE
DA.1	X	Y		
DA.1	1353450,30	6278947,59		8,50
DA.2	1353458,80	6278947,59		3,50
DA.3	1353458,80	6278951,09		23,62
DA.4	1353435,18	6278951,09		2,57
DA.5	1353433,52	6278949,12		8,18
DA.6	1353434,93	6278941,07		3,66
DA.7	1353431,32	6278940,44		18,61
DA.8	1353434,48	6278922,09		15,82
DA.9	1353450,30	6278922,09		25,50
DA.1	1353450,30	6278947,59		
Superficie : 521 m ²				

Dossier B 7340

BCG Géomètres Experts
Service Maîtrise d'œuvre
9 rue Thomas Edison - Bp : 14
44130 Blain
Tél : 02.40.79.02.70
blain@bcg-geometre-expert.fr



DÉFINITIF



ECHELLE: 1/250

LEGENDE

	Espace vert		Périmètre du Lot		Cote projet voirie
	Voie en enrobé noir		Périmètre du Lotissement		Tabouret eaux usées
	Trottoirs en enrobé noir		Bornes de remembrement ou OGE		Informations Tabouret LOT X
	Sentier piéton		Enclave non close 5m x 5m		T : Côte Tampon
	Stationnement (Marquage au sol uniquement)		Emplacement conseillé		F : Côte Fil d'Eau
	Marquage en résine blanche		Entrée de lot		Prof. : Profondeur
	Marquage au sol en résine gravillonnée		Emplacement imposé		
	-11,00 m - Zone périmétrique des lots		Accès et sortie de lot		
	Zone constructible du volume principal		Interdit		
	Canalisation Eaux usées existante		Vegetation existante conservée		
	Réseau aérien ENEDIS existant		Cotes terrain naturel - AVANT TRAVAUX		
	Canalisation AEP Existante désaffectée				

NOTA:

- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et le cahier des prescriptions
- L'emplacement des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif
- Les côtes fil d'eau des réseaux de branchements EU et EP sont issues du plan de récolement de l'entreprise VRD
- Les altitudes voiries sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées, elles sont issues du plan d'EXE de l'entreprise VRD
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toutes raisons d'ordre technique et/ou normative
- L'aménageur se réserve le droit, pour toutes raisons d'ordre technique, d'implanter les bornes EDF-400A sur les lots

Cabinet BCG
Agence de Blain
Dossier B 7340